

En EUROS - €

TARIF BLEU - CLIENTS DOMESTIQUES ET AGRICOLES

Prix hors taxes au (1): 01-janv-2004

Option Base	Code Tarif ind-col	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Dom	Agri			
3 kVA (Petites fournitures)	013	0-4	5	15 A	20,40	7,65
6	014	0-4	5	30 A	51,96	
9	015	0-4	5	45 A	102,48	
12	012-010	0	(012)-5	60 A	147,12	
15	012-010	1	(012)-6	75 A	191,76	
18	012-010	2	(012)-7	90 A	236,40	
24	012-010	3-3	8	40 A	394,80	
30	012-010	3-4	8	50 A	553,20	
36	012-010	3-5	8	60 A	711,60	

Option Heures Creuses	Code Tarif ind-col	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
		Dom	Agri				
6	024	0-4	5	30 A	90,00	7,65	4,50
9	026	0-4	5	45 A	161,64		
12	020-004	0-0	5	60 A	233,28		
15	020-004	1	6	75 A	304,92		
18	020-004	2	7	90 A	376,56		
24	028-004	1-3	6	40 A	630,00		
30	028-004	2-4	7	50 A	883,44		
36	028-004	3-5	8	60 A	1136,88		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES

En EUROS - €

**TARIF BLEU - CLIENTS PROFESSIONNELS
ET SERVICES PUBLICS NON COMMUNAUX**

Prix hors taxes au (1): 01-janv-2004

Option Base	Code Tarif	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Prof	Serv. Publ.			
3 kVA (Petites fournitures)	043	0	5	15 A	20,40	7,65
6	044	0	5	30 A	51,96	
9	044	1	6	45 A	102,48	
12	044	2	7	60 A	147,12	
15	044	3	8	75 A	191,76	
18	044	4	9	90 A	236,40	
24	047	0	5	40 A	394,80	
30	047	1	6	50 A	553,20	
36	047	2	7	60 A	711,60	

Option Heures Creuses	Code Tarif	Code variante Serv.		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
		Prof	Publ.				
6	054	0	5	30 A	90,00	7,65	4,50
9	054	1	6	45 A	161,64		
12	054	2	7	60 A	233,28		
15	054	3	8	75 A	304,92		
18	054	4	9	90 A	376,56		
24	056	0	5	40 A	630,00		
30	056	1	6	50 A	883,44		
36	056	2	7	60 A	1136,88		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES

En EUROS - €

TARIF BLEU
SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

1.3.1. Besoins Généraux

Prix hors taxes au (1): 01-janv-2004

Option Base	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur teur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 kVA (Petites fournitures)	086	0	15 A	20,40	7,65
6	077	0	30 A	51,96	
9	077	0	45 A	102,48	
12	077	1	60 A	147,12	
15	077	1	75 A	191,76	
18	077	1	90 A	236,40	
24	077	2	40 A	394,80	
30	077	2	50 A	553,20	
36	077	2	60 A	711,60	

Option Heures Creuses	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	078	0	30 A	90,00	7,65	4,50
9	078	0	45 A	161,64		
12	078	1	60 A	233,28		
15	078	1	75 A	304,92		
18	078	1	90 A	376,56		
24	078	2	40 A	630,00		
30	078	2	50 A	883,44		
36	078	2	60 A	1136,88		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES

En EUROS - €

TARIF BLEU - OPTION TEMPO

- Option TEMPO - 6 prix -

Prix hors taxes au (1):

01-janv-2004

Clientèle		Codes tarifs			
Domestiques et agricoles		030/031/032/033/034/035			
Professionnels et Services publics		060/061/062/063/064/065			
Services Communaux et intercom.		080/081/082/083/084/085			

Puissance	Codes variantes				
	Dom. Ind.	Dom. Col.	Agri.	Prof. et SP	SPC.
9 kVA	0	4	5	0/5	0
12-15-18 kVA	1	4	6	1/6	1
24-30 kVA	2	9	7	2/7	2
36 kVA	3	9	8	3/8	3

ABONNEMENTS Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel Euros/an	Prix de l'énergie (en cents € par kWh)					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9 kVA	138,84						
12-15-18 kVA	190,08						
		2,99	3,81	6,51	7,79	12,42	35,46
24-30 kVA	349,68						
36 kVA	469,92						

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Heures Creuses : jours Bleus , Blancs et Rouges de 22 h à 6h

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche)

Les Dimanches sont des jours Bleus.

En EUROS - €

TARIF BLEU - OPTIONS EXPERIMENTALES

Ces options en extinction ne sont plus proposées à la clientèle

Prix hors taxes au (1): **01-janv-2004**

- Option Bleu Blanc Rouge - 4 prix - Code tarif: 036/037/038/039

ABONNEMENTS Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel Euros/an	Prix de l'énergie (en cents €par kWh)					
		Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
18 kVA	190,20	2,99	3,81	3,81	10,19	10,19	46,24

- Option Saisonalisée à postes fixes - prix hors taxes Code tarif: 016/017/018/019

ABONNEMENTS Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel Euros/an	Prix de l'énergie (en cents €par kWh)			
		Hiver		Eté	
		Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
9 kVA	190,68				
12 kVA	261,24				
15 kVA	331,80				
18 kVA	402,36	11,58	6,13	4,21	2,32
24 kVA	597,48				
30 kVA	792,60				
36 kVA	987,72				

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

En EUROS - €

TARIF BLEU - ECLAIRAGE PUBLIC

Prix hors taxes au (1): 01-janv-2004

1.1. Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Code Tarif	Code variante	Abonnement annuel en Euros/kVA	Prix de l'énergie cents/kWh
Longues Utilisations	071 (2)	0 (avec comptage)	106,68	3,42
		1 (sans comptage)		
Courtes Utilisations (< à 2350 heures)	094 (3)	0 (avec comptage)	74,64	4,67

1.2. Illuminations (4):

Sur réseau	Code Tarif	Code variante	Saison	Abonnement Euros/kVA/an	Energie cents/kWh
Eclairage Public	470	0	Hiver	74,64	cf. contrat
	471	0	Eté	74,64	EP existant
Distribution Publique	472	0	Hiver	74,64	4,67
	473	0	Eté	74,64	4,67

2.1. Anciennes modalités :

Abonnements avec comptage	Code Tarif	Abonnement annuel E/kVA		Prix de l'énergie cents/kWh	
		Terme fixe en Euros	E/kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
SIMPLE TARIF	070	24,60		8,70	
DOUBLE TARIF	072	19,92	30,72	8,70	4,79

Abonnements en l'absence de comptage	Code Tarif	Code variante	Abonnement annuel E/kVA	Prix de l'énergie cents/kWh
Eclairage matin & soir	076	1	85,56	4,79
Eclairage soir seul	076	2	73,08	4,79
Feux signalisation (5)	076	3	252,48	4,79
Illuminations été	076	7	39,24	4,79

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(2) Ou 074-075 si le compteur à deux cadrans est provisoirement maintenu. La variante sans comptage (code 071-1) est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(3) réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(4) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(5) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

En EUROS - €

TARIF BLEU - OPTION EJP
(n'est plus proposée à la clientèle)

Prix hors taxes (1) au : **01-janv-2004**

- Clients domestiques individuels et collectifs

Option EJP	Code Tarif	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		ind	coll			Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	006	0-1-2	4	60-90 A	97,56	5,39	46,24
36	006	3	8	60 A	389,16		

- Clients Agricoles

Option EJP	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	008	6-7-8	60-90 A	97,56	5,39	46,24
36	008	9	60 A	389,16		

- Clients Professionnels et Services Publics non communaux

Option EJP	Code Tarif	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Prof	Serv. Publ.			Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 (2)	066	0-1	5-6	60-90 A	111,72	5,39	46,24
36	068	0	5	60 A	441,00		

- Clients Services Publics Communaux et Intercommunaux

Option EJP	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 (2)	098	0-1	60-90 A	102,60	5,39	46,24
36	098	3	60 A	411,00		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(2) 12 kVA si le branchement n'est pas capable de délivrer, sans travaux de renforcement, une puissance plus importante

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 7 heures à 1 heure le lendemain.

En EUROS - €

TARIF BLEU - FOURNITURES DIVERSES -

Prix hors taxes au (1) **01-janv-2004**

1. - Télé-distribution

Tarif pour les téléamplificateurs code 043.6 :
Même barème que le 3 kVA petites fournitures pour les services publics non communaux

2. - Bleu Utilisations Longues codes 0420, 0425, 0870 et 040

- **Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA) code 0420, 0425, 0870**
Forfait par kVA et en Euros par an : **456,36**

- **Modalités avec comptage 6kVA code 040**
Abonnement en Euros par an **1020,00**
Prix d'énergie en cents/kWh **2,76**

3. - Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

- **Générateur photovoltaïque code 045**
Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an **114,60**
par hW supplémentaire en Euros par an **9,48**

- **Générateur éolien puissance < ou = 4 kW code 046**
-- Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an **229,20**
par hW supplémentaire en Euros par an **9,48**

- **Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > à 4 kW - code 041**
Abonnement en Euros par kW/an **67,80**
Prix d'énergie en cents/kWh **2,75**

(*) Puissance minimum à facturer

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

En EUROS - €

BAREME A : Tarif Universel

2.1. Tarifs 3 kVA

Prix hors taxes au (1):

01-janv-2004

ABONNEMENTS		CODE TARIF	CODE VARIANTE		Mensualités d'abonnements en Euros		Prix d'énergie cents/kWh	
			Domestiq. ind-col	Agricoles			H.P.	H.C.
Domestiques et agricoles	3 kVA avec H.C.	022	0-4	5	7,95	8,70	4,75
Professionnels	3 kVA avec H.C.	052	Profess.	Serv Publ	10,85	10,20	4,75
			0	5				
Communaux	3 kVA avec H.C.	088	0		8,55	10,20	4,75

Tarifs supérieurs à 36 kVA

ABONNEMENTS		CODE TARIF	CODE VARIANTE		Mensualités d'abonnements en Euros (2)		Prix d'énergie cents/kWh	
			Domestiq.	Agricoles	Terme fixe "(2)"	+E/kVA au delà 36	H.P.	H.C.
Domestiques et agricoles	> 36 kVA avec H.C.	002	0	5	119,53	4,38	8,70	4,75
Professionnels et Services Publics	> 36 kVA sans H.C.	048	Profess.	Serv Publ	152,60	8,17	8,70
			3	8				
	> 36 kVA avec H.C.	058	3	8	188,34	9,72	8,70	4,75
Communaux	> 36 kVA sans H.C.	090	...	3	100,90	3,63	8,70
	> 36 kVA avec H.C.	002	...	3	119,53	4,38	8,70	4,75

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(2) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA

En EUROS - €

BAREME B : Tarif Universel

Prix hors taxes au (1):

01-janv-2004

Modalités particulières pour les abonnements avec heures creuses à partir de 12 kVA

	Code	Code variante				
		Domestiques	Agricoles	Communaux		
Sans prix particulier H.P. Eté Domestiques ou Agricoles Communaux	P.S. de base <=18 kVA et >=24 kVA	002	1	6 à 8		
		002	1	6 à 8		
		002			4	
Avec prix particulier H.P. Eté	P.S. de base > 24 kVA	002	sans sup. H.C. sans FMA	avec sup. H.C. sans FMA	sans sup. H.C. avec FMA	avec sup. H.C. avec FMA
			Domestiq. Agricoles	0 5	1 6	- 7

ABONNEMENTS	PRIX		Mensualités d'abonnement (Euros)					
	Prix d'énergie (Cents/kWh)		H.C.	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplémentaire	Majoration par kVA		
	Hiver	Eté				Compl. FMA	Supp. HC	
Sans prix particulier H.P. Eté Domestiques Communaux	8,70	8,70	!	> ou égale à			
				12 kVA	20,14	2,03	3,13	1,75
			!		20,14	2,03	1,75	
			4,75					
Avec prix particulier H.P. Eté	8,70	8,70	!	24 kVA	58,39			
			!	30 kVA	84,47			
			!	36 kVA	110,62	4,36	3,13	1,75
			!	>36 kVA	119,53	4,38		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

En EUROS - €

TARIF BLEU
dans les DOM

y compris la majoration liée à l'octroi de mer au : **04-juil-2003** **Prix hors taxes au (1):** **01-janv-2004**

DEPARTEMENT	OCTROI DE MER cents/kWh	Petites Fournitures (3kVA)	Option Base	Option Heures creuses		Heures Creuses Ecl. Public
				H. Pleines	H. Creuses	
MARTINIQUE	0,19	9,62	7,84	7,84	4,69	3,61
GUADELOUPE	0,16	9,59	7,81	7,81	4,66	3,58
LA REUNION	0,07	9,50	7,72	7,72	4,57	3,49
GUYANE	0,00	9,43	7,65	7,65	4,50	3,42

NOTA: les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. selon les taux applicables dans les DOM, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Prix hors taxes (1) au: **01/01/2004**

TARIF JAUNE BASE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)			
		HIVER		ETE	
		HPH	HCH	HPE	HCE
UL	47,76	7,608	5,371	2,601	2,023
UM	15,84	11,177	7,463	2,737	2,160
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *		0,52 ou 0,36 ou 0,2			
CALCUL DES DEPASSEMENTS		10,77 €/HEURE			
HIVER		: de novembre à mars inclus			
ETE		: d'avril à octobre inclus			
POINTE EN UL		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus			
HEURES CREUSES		: 8h par jour tous les jours			

* UL: une seule dénivelée possible en Heures Pleines d'Hiver hors pointe : **0,52**
0,36 en Heures Creuses d' Hiver, ou **0,20** en Heures Pleines d'Eté

TARIF JAUNE EJP en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)				
		HIVER		ETE		
		PM	HH	HPE	HCE	
JAUNE EJP	UL	47,76	26,133	5,123	2,601	2,023
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *		0,44 ou 0,2				
CALCUL DES DEPASSEMENTS		10,77 €/HEURE (2)				
HIVER		: de novembre à mars inclus				
ETE		: d'avril à octobre inclus				
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
HEURES CREUSES		: 8h par jour tous les jours de l'été				

* Une seule dénivelée possible: **0,44** en Heures d'Hiver, ou **0,20** en Heures Pleines d'Eté

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

(2) : DANS LE CAS DE COMPTAGE EQUIPE DE CONTROLEUR ELECTRONIQUE

Prix hors taxes (1) au: **01/01/2004**

TARIF VERT A5 BASE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)					
		HIVER			ETE		
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
TLU	108,36	5,241	4,007	3,052	2,350	1,455	
LU	66,60	9,392	5,362	3,598	2,505	1,592	
MU	39,60	13,436	6,711	4,162	2,726	1,786	
CU	16,80	19,743	8,797	5,020	2,964	1,985	
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		1,754					
Coefficients	TLU	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06	
	LU	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06	
Puissance réduite	MU	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06	
A5	CU	1,00	0,77	0,33	0,18	0,08	
CALCUL		COMPTAGE ELECTRONIQUE	K.N.(PMAX-P)		K.(PMAX-P)		
DEPASSEMENT		(k3 k2 k1)	3,25 €/kW	1,08 €/kW	27,09 €/kW		
DEPASSEMENT		Coefficients par poste	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS EN HTA INFERIEURS A 10000 kW							
HIVER		: de novembre à mars inclus					
ETE		: d'avril à octobre inclus					
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
HEURES CREUSES		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

TARIF VERT A5 EJP en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)				
		HIVER		ETE		
		PM	HH	HPE	HCE	
A5	TLU	108,36	7,016	3,297	2,350	1,455
EJP	MU	39,60	20,248	4,388	2,726	1,786
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		1,754				
Coefficients	TLU	1,00	0,48	0,15	0,06	
Puissance réduite	MU	1,00	0,48	0,15	0,06	
CALCUL		ENER (€/kWh)	ELECTRON.	K.N.(PMAX-P)	K.(PMAX-P)	(E/kW)
DEPASSEMENT		0,55	3,25	1,08	27,09	
DEPASSEMENT		Coefficients par poste	1,00	0,48	0,15	0,06
HIVER		: de novembre à mars inclus				
ETE		: d'avril à octobre inclus				
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
HEURES CREUSES		: 8h par jour et dimanche toute la journée				

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Prix hors taxes (1) au: **01/01/2004**

TARIF VERT A8 BASE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)								
		HIVER ET DEMI-SAISON					ETE			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
A8	TLU	108,36	5,450	4,826	3,412	3,647	2,123	2,671	1,398	1,763
	LU	66,6	10,116	6,941	4,174	4,236	2,540	2,843	1,560	1,844
	MU	39,60	14,621	9,009	4,938	4,835	2,967	3,079	1,789	1,953
	CU	16,80	21,678	12,238	6,127	5,767	3,628	3,352	2,024	2,097
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		1,754								
Coefficients	TLU		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
	LU		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
	CU		1,00	0,78	0,44	0,34	0,22	0,18	0,10	0,05
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE		ELECTRONIQUE			KN.(PMAx-P)			K.(PMAx-P)	
	(k3 k2 k1)		3,25 €/kW			1,08 €/kW			27,09 €/kW	
	Coefficients par poste		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
HIVER	: de décembre à février inclus									
DEMI-SAISON	: novembre et mars									
ETE	: d'avril à octobre inclus									
POINTE	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
HEURES CREUSES	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée									

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT A8 EJP en €

BAREME DU 01/01/2004		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)					
			HIVER ET DEMI-SAISON			ETE		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	108,36	7,016	3,910	2,444	2,671	1,398	1,763
EJP	MU	39,60	20,248	5,314	3,031	3,079	1,789	1,953
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,754					
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE (k3 k2)		0,55 €/kWh		3,25 €/kW		1,08 €/kW	
	Coefficients par poste		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
HIVER		: de décembre à février inclus						
DEMI-SAISON		: novembre et mars						
ETE		: d'avril à octobre inclus						
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée						

TARIF VERT A MODULABLE en €

BAREME DU 01/01/2004		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)			
			JOUR	SEMAINE		
			PM	HM	DSM	SCM
A	TLU	108,36	7,016	4,415	2,737	1,725
MODULABLE	MU	39,60	20,248	6,161	3,315	2,050
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,754			
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,28	0,12
Puissance réduite	MU		1,00	0,48	0,28	0,12
CALCUL DEPASSEMENT	ENERGIE		0,55 €/kWh		3,25 €/kW	
	ELECTRONIQUE K.N. (PMAX-P)		1,08 €/kW			
Coefficients par poste			1,00	0,48	0,28	0,12
HIVER MOBILE		: 9 semaines				
DEMI-SAISON MOBILE		: 19 semaines				
SAISON CREUSE MOBILE		: 24 semaines				
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT B BASE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)									
		HIVER ET DEMI-SAISON					ETE				
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA		
B	TLU	77,40	5,017	4,567	3,254	3,445	1,980	2,556	1,354	1,685	
	LU	51,00	8,053	5,993	3,668	3,775	2,209	2,676	1,458	1,737	
	MU	29,04	11,638	7,678	4,158	4,165	2,477	2,804	1,595	1,804	
	CU	13,68	16,867	10,133	4,869	4,735	2,871	2,911	1,701	1,857	
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,553								
Coefficients Puissance réduite	TLU		1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
	LU		1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
	MU		1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
	CU		1,00	0,78	0,40	0,31	0,21	0,17	0,10	0,05	
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE ELECTRONIQUE		2,32 €/kW			KN.(P _{MAX-P})		K.(P _{MAX-P})			
	(k3 k2 k1)		2,32 €/kW			0,77 €/kW		19,35 €/kW			
Coefficients par poste			1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
HIVER	: de décembre à février inclus										
DEMI-SAISON	: novembre et mars										
ETE	: d'avril à octobre inclus										
POINTE	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus										
HEURES CREUSES	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée										

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT B EJP en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)						
		HIVER ET DEMI-SAISON			ETE			
		PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
B	TLU	77,40	6,358	3,730	2,320	2,556	1,354	1,685
EJP	MU	29,04	15,216	4,842	2,725	2,804	1,595	1,804
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,553					
Coefficients	TLU		1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02
CALCUL		COMPTAGE (k3 & k2)	ENERGIE 0,39 €/kWh		ELECTRONIQUE 2,32 €/kW		K.N. (PMAX-P) 0,77 €/kW	
DEPASSEMENT		Coefficients par poste	1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02
HIVER		: de décembre à février inclus						
DEMI-SAISON		: novembre et mars						
ETE		: d'avril à octobre inclus						
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée						

TARIF VERT B MODULABLE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)				
		JOUR	SEMAINE			
		PM	HM	DSM	SCM	
B	TLU	77,40	6,358	4,208	2,625	1,645
MODULABLE	MU	29,04	15,216	5,585	3,031	1,848
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,553			
Coefficients	TLU		1,00	0,50	0,28	0,11
Puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,28	0,11
CALCUL		ENERGIE 0,39 €/kWh	ELECTRONIQUE 2,32 €/kW		K.N. (PMAX-P) 0,77 €/kW	
DEPASSEMENT		Coefficients par poste	1,00	0,50	0,28	0,11
HIVER MOBILE		: 9 semaines				
DEMI-SAISON MOBILE		: 19 semaines				
SAISON CREUSE MOBILE		: 24 semaines				

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT C BASE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)									
		HIVER ET DEMI-SAISON					ETE				
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA		
C UNIFIE	TLU	57,60	4,962	4,524	3,230	3,421	1,967	2,538	1,349	1,678	
	LU	37,92	7,448	5,741	3,476	3,632	2,105	2,603	1,406	1,709	
	MU	21,72	10,387	7,179	3,769	3,883	2,264	2,673	1,480	1,745	
	CU	10,08	14,668	9,275	4,196	4,243	2,497	2,732	1,536	1,775	
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,402								
Coefficients Puissance réduite	TLU		1,00	0,75	0,31	0,23	0,14	0,10	0,06	0,02	
	LU		1,00	0,75	0,31	0,23	0,14	0,10	0,06	0,02	
	MU		1,00	0,75	0,31	0,23	0,14	0,10	0,06	0,02	
	CU		1,00	0,76	0,33	0,25	0,18	0,14	0,09	0,05	
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE		ELECTRONIQUE			KN.(PMAX-P)		K.(PMAX-P)			
	(k3 k2 k1)		1,73 €/kW			0,58 €/kW		14,40 €/kW			
Coefficients par poste			1,00	0,75	0,31	0,23	0,14	0,10	0,06	0,02	
HIVER		: de décembre à février inclus									
DEMI-SAISON		: novembre et mars									
ETE		: d'avril à octobre inclus									
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée									

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT C EJP en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)						
		HIVER ET DEMI-SAISON			ETE			
		PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
C UNIFIE	TLU	57,60	6,164	3,728	2,305	2,538	1,349	1,678
EJP	MU	21,72	12,870	4,653	2,574	2,673	1,480	1,745
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,402					
Coefficients	TLU		1,00	0,50	0,17	0,10	0,06	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,17	0,10	0,06	0,02
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE (k3 & k2)		0,30 €/kWh		1,73 €/kW		0,58 €/kW	
	Coeficients par poste		1,00	0,50	0,17	0,10	0,06	0,02
HIVER	: de décembre à février inclus							
DEMI-SAISON	: novembre et mars							
ETE	: d'avril à octobre inclus							
POINTE MOBILE	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							
HEURES CREUSES	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée							

TARIF VERT C MODULABLE en €

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)				
		JOUR	SEMAINE			
		PM	HM	DSM	SCM	
C UNIFIE	TLU	57,60	6,164	4,222	2,603	1,639
MODULABLE	MU	21,72	12,870	5,346	2,897	1,750
ENERGIE REACTIVE (cEUR/kvarh)			1,402			
Coefficients	TLU		1,00	0,50	0,25	0,08
Puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,25	0,08
CALCUL DEPASSEMENT	ENERGIE		0,30 €/kWh		1,73 €/kW	
	Coeficients par poste		1,00	0,50	0,25	0,08
HIVER MOBILE	: 9 semaines					
DEMI-SAISON MOBILE	: 19 semaines					
SAISON CREUSE MOBILE	: 24 semaines					
POINTE MOBILE	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

**TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION EN €**

BAREME DU : 1-janv-2004	TARIF A	TARIF B	TARIF C
MT	B + en k€ 94,60 €/kW 12,08
HT	A - €/kW 26,73 A - €/kW 7,52 (BP)	B + en k€ 35,04 (BP) €/kW 8,05	C + en k€ 262,78 €/kW 10,50
225 kV	B - €/kW 14,89 B - €/kW 7,35 (BP)	C + en k€ 122,62 (BP) €/kW 5,25
400 kV	C - €/kW 8,18
<p>- LA PARTIE PROPORTIONNELLE DE LA MAJORATION EST CALCULEE SUR LA PUISSANCE MAXIMALE SOUSCRITE</p> <p>- LA MINORATION EST CALCULEE SUR LA PUISSANCE REDUITE, ELLE EST REDUITE DE 50 % POUR LES COURTES UTILISATIONS.</p> <p>- La tension prise en référence correspond à la tension à laquelle est réputé être alimenté le client : <i>par exemple: B+(BP), client de taille > ou = à 10 MW, alimenté en aval d'un poste source HTB/HTA et ayant participé en capital dans la transformation du poste: le client est réputé être alimenté en HTB.</i></p>			

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Prix hors taxes (1) au: **01/01/2004**

TARIF VERT MT en €
(Contrats à la tension en extinction)

BAREME DU 01/01/2004	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)				
		HIVER			ETE	
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
TLU	133,68	8,271	6,225	4,476	2,635	1,556
LU	82,68	13,196	8,085	5,143	2,804	1,675
MU	50,76	19,041	9,714	5,803	3,038	1,837
CU	20,64	27,217	12,676	7,205	3,264	2,006
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		2,111				
Coefficients	TLU	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
Puissance réduite	LU	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	MU	1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	CU	1,00	0,77	0,33	0,18	0,08
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS MT INFERIEURS A 10000 kW (contrats MT à la tension)						
HIVER	: de novembre à mars inclus					
ETE	: d'avril à octobre inclus					
POINTE	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
HEURES CREUSES	: 8h par jour et dimanche toute la journée					

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Prix hors taxes (1) au: **01/01/2004**

TARIF JAUNE EN CORSE EN €

BAREME DU 1-janv-2004		PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA	PRIX DE L'ENERGIE (cent €/kWh)			
			HIVER (4 mois)		ETE (8 mois)	
			HPH	HCH	HPE	HCE
JAUNE	UL	62,04	6,464	4,940	3,291	3,037
	UM	22,80	9,402	6,559	3,606	3,313
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *			0,79	0,37	0,20	
CALCUL DES DEPASSEMENTS			12,41 €/HEURE			
HIVER		: de novembre à février inclus				
ETE		: mars à octobre inclus				
POINTE EN UL		: de 18h à 22h de novembre à février inclus				
HEURES CREUSES		: 8h par jour, de 23 h à 7 h tous les jours				

* UL: une seule dénivelée possible

TARIF VERT A5 EN CORSE EN €

BAREME DU 1-janv-2004		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (cent €/kWh)				
			HIVER (4 mois)			ETE (8 mois)	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	TLU	103,68	4,118	3,995	3,642	3,119	2,891
	LU	53,16	7,256	6,028	4,767	3,333	3,069
	MU	28,68	10,118	7,885	5,795	3,525	3,232
	CU	11,76	14,096	10,466	7,223	3,796	3,460
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,755				
Coefficients Puissance réduite A5	TLU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
	LU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
	MU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
	CU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
CALCUL DEPASSEMENT		COMPTAGE ELECTRONIQUE (k3 k2 k1)	3,11 €/kW	K.N.(P _{MAX-P}) 1,04 €/kW		K.(P _{MAX-P}) 25,92 €/kW	
		Coefficients par poste	1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS ALIMENTES EN HTA INFERIEURS A 10000 kW							
HIVER		: de novembre à février inclus					
ETE		: de mars à octobre inclus					
POINTE		: de 18h à 22h de novembre à février inclus					
HEURES CREUSES		: 8h par jour, de 23h à 7h tous les jours					

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

y compris la majoration liée à l'octroi de mer au :

04-juil-2003

Prix hors taxes (1) au: 01/01/2004

TARIF VERT EN €
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, EN CORSE ET A SAINT PIERRE & MIQUELON

Département	Version	Prime fixe €/kW/an	Prix de l'énergie en cent €/kWh (*)				Coefficients de calcul de la puissance réduite				Energie Réact. en c €/kvarh		
			Pointe	HP	HC		Pointe	HP	HC				
MARTINIQUE	LU	74,52	9,337	4,986	2,045		1,00	0,35	0,07		0,867		
	MU	47,52	11,980	5,303	2,178		1,00	0,35	0,07				
	CU	21,00	16,636	5,859	2,411		1,00	0,35	0,07				
GUADELOUPE	LU	70,20	8,699	4,621	2,176		1,00	0,29	0,09		0,867		
	MU	37,92	11,986	4,975	2,395		1,00	0,29	0,09				
	CU	20,40	15,244	5,326	2,609		1,00	0,29	0,09				
GUYANE	LU	84,00	6,071	4,286	2,669		1,00	0,52	0,22		0,867		
	MU	54,48	9,870	5,228	2,761		1,00	0,50	0,19				
	CU	19,92	15,455	6,637	3,444		1,00	0,52	0,27				
CORSE (en extinction)	LU	93,48	9,952	4,959	2,626		1,00	0,60	0,27		1,982		
	MU	58,92	17,489	6,105	2,719		1,00	0,57	0,22				
	CU	19,08	25,557	8,413	3,427		1,00	0,60	0,37				
ST PIERRE & MIQUELON	LU	87,96	6,659	4,248	2,304		1,00	0,60	0,27		0,867		
	MU	55,44	11,471	5,243	2,304		1,00	0,57	0,22				
	CU	17,88	17,539	7,249	2,917		1,00	0,60	0,37				
LA REUNION	LU	68,52	8,432	5,485	3,716	2,876	2,527	1,00	0,52	0,22	0,12	0,05	1,485
	MU	38,52	11,175	6,337	4,153	3,174	2,804	1,00	0,52	0,22	0,12	0,05	
	CU	19,44	14,474	7,364	4,679	3,531	3,137	1,00	0,52	0,22	0,12	0,05	

	Octroi de mer en c€/kWh	Structure horosaisonnière
MARTINIQUE	0,172	- Pointe : 5h/jour (9h-12h30 & 18h-19h30 sauf samedi et dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUADELOUPE	0,142	- Pointe : 5h/jour (9h30-12h30 & 18h-20h sauf dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUYANE	0,000	- Pointe : 5h/jour (10h30-12h30 & 19h-22h sauf dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
CORSE	-	- Pointe : de 18h à 22h de novembre à mars - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours de 23h à 7h
ST PIERRE & MIQUELON	-	- Pointe : 4 heures par jour, tous les jours - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
LA REUNION	0,062	- Pointe : 5h/jour (9h-11h30 & 18h-20h30 sauf samedi et dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours - Été : du 1er octobre au 30 avril

(*) Prix majorés au titre de l'octroi de mer

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.